



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL  
du 12 octobre 2021**

L'an deux mille vingt et un le 12 octobre à 10h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Pont-Péan, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DELMODER Jean Francis RICHEUX, Teddy REGNIER, Rémi PITRE, Jean-Claude BELINE, Georges DUMAS, Jean-Pierre MARTIN, Régis GEORGET, Marcel LE MOAL, Yann SOULABAILLE et Madame Flavie BOUKHENOUGA,

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET, Marie Edith MACE, Messieurs Thierry LE BIHAN, Jean RONSIN, Guillaume PERRIN, Patrick HERVIU

Assistaient également : Monsieur Joël SIELLER suppléant OUEST35, Monsieur Antoine DECONCHY, Mesdames Malika PAULIK et Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Francis RICHEUX

Nombre de Membres du Comité présents : 12  
Nombre de Membres du Comité votants : 12

Date de la convocation : le 5 octobre 2021

**ADMINISTRATION GENERALE**

**N°21/10-07 Décision modificative n°1 : régularisations comptables**

## Comité syndical du 12 octobre 2021

### N°21/10-07 Décision modificative n°1 : régularisations comptables

Rapport,

Comme chaque année le smg-Eau35 doit procéder à des régularisations comptables :

- 1) Une décision modificative doit être validée afin de régulariser une recette non reçue par une collectivité adhérente du fait des changements des limites des collectivités. Or ce titre avait été comptabilisé dans le compte administratif 2020. Il convient donc d'annuler cette recette. Ce montant doit être annulé sur le compte 673.
- 2) Le SMG-Eau35 souscrit désormais à la CAREL (mutuelle élus). Afin de permettre l'enregistrement des charges il est nécessaire procéder à l'ajustement comptable.
- 3) L'envoi de l'Observatoire à l'ensemble des communes de l'Ille-et-Vilaine a généré un coût supplémentaire des frais d'affranchissement,

Il est nécessaire de procéder aux diverses régularisations :

Soit, en Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
658 Charges diverses de gestion courante	-24 000 €	
673 Titres annulés sur exercices antérieurs	+ 22 500 €	
6534 Cotisation de sécurité part patronale	+ 500 €	
6261 Frais d'affranchissement	+ 1 000€	

La proposition est adoptée à l'unanimité

Fait à Rennes, le 12 octobre 2021

Le Président,

  
Joseph BOIVENT

*Handwritten signature: JBOIVENT*